L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS)

Yves FERRAND

L'ONCFS est un établissement public à caractère administratif, sous la double tutelle des Ministères de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Agriculture. Il a été créé en 1972, sous le nom d'Office National de la Chasse.
En 2004, les ressources de l'établissement s'élevaient à environ 91 millions d'euros, constitués à 90% par les produits des redevances cynégétiques[1].

La loi du 26 juillet 2000 a défini les missions de l'ONCFS :
- réalisation d'études, de recherches et d'expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- surveillance de la faune sauvage et application de la réglementation relative à la police de la chasse et de l'environnement,
- appui technique à l'État pour l'évaluation de l'état de la faune sauvage ainsi que le suivi de sa gestion, l'élaboration des orientations régionales ainsi que l'évaluation des documents de gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses habitats,
- organisation matérielle de l'examen du permis de chasser et tenue du fichier national cynégétique.

Le Centre de Saint-Benoist (Auffargis – 78)
(Photo ONCFS – E. Midoux)

L'ONCFS compte un peu plus de 2 100 personnes, dont 1 640 permanents. Il est organisé en 5 directions nationales, trois opérationnelles : la direction de la police, la direction des actions territoriales et la direction des études et de la recherche (DER) et deux fonctionnelles : la direction financière, la direction des ressources humaines. Dix délégations régionales créées depuis 2000 représentent l'ONCFS à l'échelon régional. Elles assurent l'animation et la coordination des services départementaux, le dialogue avec les partenaires locaux et la gestion des réserves (34 au total, pour 55 000 ha)[1].

La DER répartit ses activités entre cinq unités thématiques à compétence nationale : les Centres nationaux d'études et de recherche appliquée (CNERA). Les thématiques couvertes concernent : l'avifaune migratrice et les zones humides, la petite faune sédentaire de plaine, la faune de montagne, les Cervidés et le Sanglier, et enfin les prédateurs et animaux déprédateurs. En outre, une mission nationale, l'Unité Sanitaire de la Faune Sauvage assure la coordination des actions de suivi sanitaire chez les mammifères et oiseaux sauvages, en animant notamment le réseau SAGIR.

L'activité de la DER est tournée vers la mise à disposition d'outils techniques (méthodes de suivi de populations, plans de gestion, plans de restauration, indicateurs biologiques,….) permettant de mettre en œuvre une gestion durable des espèces et des milieux concernés. La mise au point d'outils validés nécessite de comprendre les mécanismes de fonctionnement des populations. La partie fondamentale de ce travail s'effectue grâce à de nombreux partenariats avec le monde scientifique (CNRS, INRA, MNHN, Universités et Instituts français et étrangers) et chaque année plusieurs étudiants soutiennent des thèses de doctorat financés par l'ONCFS. Les applications pratiques sont réalisées en concertation étroite avec les organismes gestionnaires (Fédérations départementales des chasseurs ou structures cynégétiques locales, associations spécialisées, ONF, CRPF, Institutions professionnelles agricoles). Les compétences scientifiques et techniques de l'ONCFS sont reconnues aussi bien par les pouvoirs publics que par les organismes de recherche qui y trouvent un appui de qualité pour leurs études sur la faune sauvage. Pour preuve, quelques sujets d'actualité où l'ONCFS a été fortement impliqué : le suivi de la grippe aviaire

dans l'avifaune sauvage, le suivi des effectifs de loups et l'établissement des bases scientifiques pour la définition des axes d'intervention d'un plan d'action signé par les Ministères de tutelle, ou encore la participation à l'élaboraLion du plan de renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées, avec la maîtrise d'œuvre du lâcher et du suivi des ours réintroduits.
Plusieurs réseaux d'observations pilotés par l'ONCFS assurent le suivi des effectifs d'espèces ou groupes d'espèces à l'échelle nationale : Bécasse, Oiseaux de passage (Alaudidés, Colombidés, Turdidés), Oiseaux d'eau et zones humides, Cervidés-Sanglier, Perdrix-Faisans, Ours, Loup, Lynx. Les réseaux ciblés sur les espèces gibier travaillent le plus souvent en partenariat avec les Fédérations départementales de chasseurs. Une structure particulière, dont le secrétariat scientifique est assurée par l'ONCFS, est consacrée à la gestion des Galliformes de montagne.

L'ONCFS, et plus particulièrement sa DER, assure également le secrétariat et l'animation de l'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats mis en place en 2003. Le travail de cet Observatoire a permis, entre autres, de stabiliser les dates de fermeture de la chasse pour les espèces migratrices sur la base d'informations scientifiques objectives, de préciser le rôle, comme zones de reproduction des oiseaux, du Domaine public maritime en juillet-août, afin de définir les modalités d'ouverture de la chasse sur ces territoires, ou encore de dresser un état des connaissances sur l'impact de la prédation des rapaces sur le petit gibier de plaine.

La Direction des actions territoriales (DAT) a été particulièrement impliquée, en appui technique aux Directions régionales de l'environnement (DIREN), dans l'élaboration des Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH)[2]. Les ORGFH ont pour objectif de promouvoir la gestion de la faune sauvage, qu'elle soit « exceptionnelle » ou « ordinaire ». Tous les usagers de la nature, chasseurs, agriculteurs, forestiers, naturalistes, mais aussi les représentants des pouvoirs publics (DIREN, Préfets) s'y retrouvent pour établir des actions sur 5 années dans un cadre consensuel.
C'est également la DAT qui est chargée de l'organisation du permis de chasser à l'échelle nationale. Elle dispose pour cela d'un réseau de 23 inspecteurs qui mettent en place les séances d'examen théorique et pratique (cf. article sur le permis de chasser). Enfin, la DAT assure le secrétariat de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier sur les productions agricoles, apporte son appui aux travaux du Conseil économique et social et a contribué à l'élaboration de la Loi sur le développement des territoires ruraux en veillant particulièrement à la préservation, à la gestion et à la mise en valeur des territoires.

Le Direction de la Police est chargée de définir les objectifs généraux et de préparer les directives nationales d'orientation en matière de police de la chasse. Elle apporte son conseil aux services ministériels dans l'élaboration de la réglementation, en se portant garante de la cohérence des propositions avec les réalités du terrain.

L'ONCFS dispose également d'une mission des Actions internationales, d'une mission Conseil juridique et d'une mission Relation avec le monde cynégétique et les usagers de la nature, placées auprès de la Direction générale.

LE DOMAINE DE SAINT-BENOIST

Ce domaine, géré par l'ONCFS, est situé à cheval sur les communes d'Auffargis et de Cernay-la-Ville. *Stricto sensu*, le domaine agricole et forestier de Saint-Benoist couvre 317 ha auxquels on peut ajouter la propriété des Vindrins de 74 ha. En matière de chasse, le domaine de Saint-Benoist gère une unité de 897 ha, en raison de l'adjonction d'une partie de forêt domaniale.
Quatre types de peuplements forestiers y sont recensés : la chênaie sessiliflore-boulaie sur sol acide et sec, la chênaie-charmaie à Peuplier tremble sur sol acide et frais, la chênaie-hêtraie à Érable champêtre et la forêt alluviale humide ou marécageuse. L'espace agricole est composé de terres labourées, de prairies mésophiles et d'un verger de hautes tiges. De nombreuses haies diversifient le paysage ; la haie vive sans arbre est la plus représentée. Les cultures à gibier dominent sur le site.

Saint-Benoist : jachère culture à gibier
(photo ONCFS -E. Midoux)

À l'heure actuelle, le Domaine de Saint-Benoist est essentiellement un terrain d'expérimentation agricole. Les différents types de jachères faune sauvage, en particulier des essences nouvelles [comme le quinoa et le cynara (sorte d'artichaut)] ou divers mélanges végétaux ont été testés en tant que couvert et gagnage pour la faune sauvage. Ces études ont conduit a proposer des itinéraires techniques agricoles améliorant la qualité de l'habitat. Un travail visant à estimer leur impact sur la faune a montré que les espèces gibier n'étaient pas les seules à profiter des aménagements. La diversité avifaunistique observée en période de reproduction sur le domaine est plus élevée que celle des territoires adjacents[3].

En termes de gestion agricole, une attention particulière est donnée aux bandes enherbées et aux bords de champs. Les techniques culturales simplifiées (semis direct) sont appliquées.

Plusieurs études et recherches ont été conduites sur le Domaine de Saint-Benoist : dynamique de population du Lapin de garenne (étude toujours en cours), biologie de la reproduction des grands Turdidés et du Pigeon ramier. Une station du programme STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) y a été installée de 1989 à 1999.

Le Domaine de Saint-Benoist reste très marqué par une activité cynégétique importante. Le couvert et la nourriture disponibles favorisent les populations de Cervidés et Sangliers qui ont vu leurs effectifs s'accroître au cours de la dernière décennie. À l'heure actuelle, l'effectif de cerfs et biches est estimé à une centaine de têtes. En revanche, le petit gibier a plus de mal à se développer malgré les aménagements agricoles. Des renforcements de population réguliers s'avèrent nécessaires. C'est en particulier le cas pour le faisan commun et le faisan vénéré, symbole cynégétique du domaine.

Aménagement de haies pour la chasse au faisan – Domaine de Saint-Benoist - Auffargis - 78
(Photo: ONCFS - E. Midoux)

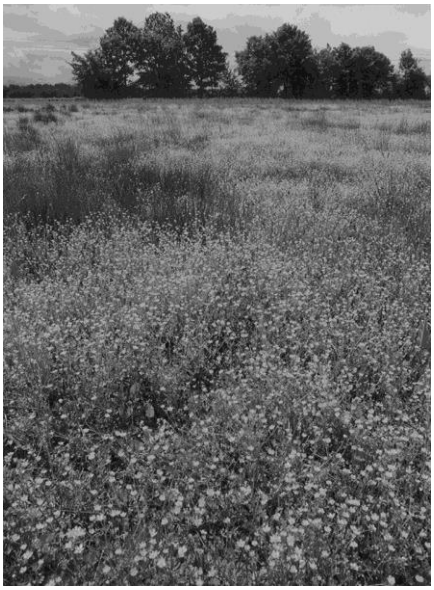

Vue du domaine de Saint-Benoist : prairie
(Photo : ONCFS – E. Midoux)

Vue du domaine de Saint-Benoist : mirador
(Photo : ONCFS – E. Midoux)

BIBLIOGRAPHIE

[1]**ONCFS (2005)** - Rapport d'activité 2004. 87pp.
[2]**ONCFS (2006)** – Faune Sauvage. Spécial ORGFH. 107 pp.
[3]**Loïs G. (1995)** – Étude comparative de l'avifaune de trois territoires. Saint Benoist / Les Brulins, Yvelines. PNR Haute Vallée de Chevreuse. 71 pp.